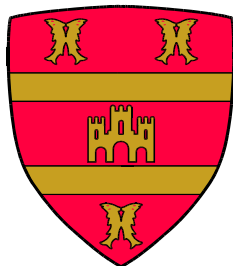


VILLE DE



**SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin, à dix-neuf heures trente-cinq minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Secrétaire de séance : Madame MAUGER Sylvie

Présents : Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame LEVOYER Thérèse, Madame HAIRON Josiane, Madame RIES Stéphanie, Monsieur GALLUET Bruno, Monsieur ROUXEL Dominique, Madame MAUGER Sylvie, Madame LANGREZ Catherine, Madame SOURD Annie, Monsieur BURNEL Sébastien, Monsieur OHEIX Yoann, Madame LELUBEZ Marlène, Monsieur DUPONT Joël.

Pouvoirs : Monsieur HAVARD Georges à Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame LEJOLLY Annie à Madame LELUBEZ Marlène, Madame TRAVERT Dominique à Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise à Monsieur DUPONT Joël.

Absent : Monsieur LELANDAIS Guillaume,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18 (14+4)

Date de la convocation : jeudi 17 juin 2021

1. Approbation du compte-rendu du 27 mai 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire – Article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il n'a pas pris de décisions selon les délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT depuis la séance du 27 mai 2021.

3. Budget 2021 - Emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure engagée pour la réalisation d'un emprunt inscrit au budget communal 2021.

Il fait part des trois réponses reçues, après avoir informé que cinq organismes ont été consultés. Ce point étant dépendant des délégations accordées au Maire, cette présentation est faite dans un souci d'information et fera l'objet d'une décision. Toutefois, l'avis du Conseil Municipal sera pris en compte.

4. Budget 2021 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le vote ayant été soumis globalement :

- adopte les subventions 2021 suivant le tableau ci-après,
- dit que le versement de ces subventions est subordonné à la présentation d'un bilan moral et d'un bilan financier de l'association ainsi que d'un état des réalisations de l'année.

	LIBELLE	BP 2019	BP 2020	BP 2021
1	Amicale des anciens combattants ACPG	140,00 €	125,00 €	125,00 €
2	Amicale des sapeurs-pompiers	500,00 €	2 320,00 €	2 320,00 €
3	Amicale du personnel communal et Intercommunal	250,00 €	250,00 €	250,00 €
4	Amicale UNC AFN TOE	600,00 €	550,00 €	500,00 €
5	Anciens élèves des écoles laïques	200,00 €	180,00 €	180,00 €
6	Comité de Jumelage "POMME-RAISIN" (en sommeil)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Ass. "la Ruche" Abbaye	150,00 €	280,00 €	280,00 €
8	Comice agricole (100 ans ok selon projet + 500)	250,00 €	225,00 €	725,00 €
9	Amis de Hautmesnil	200,00 €	180,00 €	180,00 €
10	Comité des fêtes Selsoif	400,00 €	180,00 €	180,00 €
11	Comité Saint-Clair	650,00 €	600,00 €	600,00 €
12	Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet (prix contrat)	0,00 €	0,00	2 000,00
13	Comité Saint-Clair feu d'artifice fête	3 000,00	0,00	0,00
14	Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	500,00	500,00	400,00
15	Familles rurales SSVTE Délibération 19-12-2018 Versée 19-2-2019	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Familles rurales Sub Centre loisirs	1 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
17	Foyer socio-culturel	3 000,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
18	Handicapés de Montebourg assoc. d'entraide ANEHP	50,00 €	50,00 €	50,00 €
19	Le gardon St Sauverais	150,00 €	135,00 €	135,00 €
20	Club PECHE COMPETITION DU GARDON Saint Sauverais	300,00 €	250,00 €	200,00 €
21	Moto-Club du Val d'Ouve exceptionnel	3 000,00 €	0,00 €	500,00 €
22	VIKINGS ET VICOMTES	3 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
23	Parents d'élèves écoles publiques APEED	160,00 €	145,00 €	145,00 €

24	Prévention routière	20,00 €	20,00 €	20,00 €
25	Réveil sportif	3 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
26	SHR « Sissi de la lande »	2 600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
27	Saint Sauveur Animation commerciale	250,00 €	250,00 €	250,00 €
28	CCKSSV Club Canoé Kayak Saint Sauveur Le Vicomte	160,00 €	145,00 €	145,00 €
29	Société de chasse (390+75) droit de garde marais sablière	465,00 €	465,00 €	465,00 €
30	Tennis club du Val d'Ouve	500,00 €	450,00 €	450,00 €
31	Volant Saint Sauveur Le Vicomte (VSSV) (pas de bilan reçu en 2017 et 2018)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Génériques	1 797,60 €	1 800,00 €	1 800,00 €
33	Vicomte Danse (pas de subvention en 2016 ni 2017 ni 2018)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
34	Secours populaire Français - Cherbourg	100,00 €	100,00 €	100,00 €
35	AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE DES LICES Bilan reçu 19-1-2019	400,00 €	200,00 €	200,00 €
36	Secours Catholique (pas de bilan reçu en 2016+ 2017)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
37	FSC LA ROUE LIBRE	600,00 €	540,00 €	1 020,00 €
38	Association sportive du collège Barbey d'Aureville (CAC)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
39	Espoir Santé "téléthon"	100,00 €	100,00 €	100,00 €
40	OCCE50 coopérative scolaire du groupe MAIGNAN (CAC)	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
41	Foyer socio-éducatif du collège Barbey D'Aureville (CAC)	2 230,00	2 230,00 €	2 230,00 €
42	Coopérative scolaire – Projet « Culture cheval »			300,00
43	AUTRES ASSOCIATIONS (ASES)	0,00 €	0,00 €	200,00
	TOTAUX	37 472,60 €	30 170,00 €	33 950,00 €
	budgetisé		45 000,00 €	45 000,00 €

5. Budget 2021 – Option référentiel M57

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021 / gestion des amortissements des immobilisations / nouveau règlement financier

VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
 VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
 VU la délibération n°20-464 du 9 octobre 2020 lançant la démarche en vue de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021 ;
 VU l'avis favorable du comptable public en date du 06 avril 2021 ;
 Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par vote à main levée et à l'unanimité,

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières

dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2021, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Région a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de M. Le comptable Public de Valognes en date du 6 avril 2021) ;

DECIDE

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;

- d'adopter le règlement financier, modifié notamment pour tenir compte de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

6. Budget 2021 – Créances éteintes

Monsieur le Maire présente une notification de créance éteinte de Monsieur le Trésorier de Valognes, en date du 28 avril 2021, concernant une créance de 283,80 euros de Mme f.L, pour assainissement de 2015 à 2017.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces créances éteintes.

En outre, Monsieur le Maire informe que les créances éteintes liées à l'assainissement feront l'objet d'un examen en Commission CLECT de la Communauté d'Agglomération en vue d'une prise en charge, sachant que l'intégralité des résultats positifs de ce budget avait fait l'objet d'une délibération de transfert du Conseil Municipal.

7. Personnel – Indemnité pour travail les dimanches et jours fériés

Monsieur LACOLLEY rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 mars 2018 par laquelle était décidée une indemnisation pour travail des dimanches et des jours fériés au profit du personnel affecté à la Résidence Autonomie.

Or, si cette indemnité est approuvée, elle doit l'être pour l'ensemble du personnel, et non pour une catégorie ou un service. Il est rappelé que seuls les cadres d'emploi de la filière médico-sociale ne peuvent bénéficier de cette indemnité (le régime statutaire en tient compte).

Puis il propose d'étendre le bénéfice de cette indemnité à compter du 1^{er} juin 2021 à tous les agents concernés de la Commune, fonctionnaires et contractuels, dont le montant est de 0,74 euros par heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée et à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition.

8. Personnel – Contrats aidés

Dans le cadre de la politique Ressources Humaines menée par la Commune et du travail avec différents organismes comme le Département, Pôle Emploi, notamment concernant les problématiques d'insertion,

CUI 07 HEURES

A la demande du Département, dans le cadre de la démarche d'insertion conduite en partenariat, Monsieur LACOLLEY propose au Conseil Municipal la création d'un poste temporaire :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (7h/35h), affecté au Centre Technique.

Ce poste pourrait être financé par le biais du dispositif du Conseil départemental « CUI-CAE 7H ».

Monsieur LACOLLEY présente le dispositif :

C'est un outil d'insertion qui vise à remobiliser des bénéficiaires du RSA. Il est d'une durée hebdomadaire de 7h. Les heures peuvent être réparties librement en fonction des contraintes et des besoins respectifs de l'employeur et de l'agent. Le contrat est d'une durée de 6 mois renouvelable.

Il s'adresse aux bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi, volontaires et si possible habitant dans la commune (afin de réduire au maximum les problèmes liés à la mobilité).

Le Conseil départemental prend en charge 95% du SMIC horaire brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

AUTORISE :

- le Maire a signé tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat,

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

PEC CAE 24 HEURES (parcours emploi compétence)

Monsieur LACOLLEY informe le Conseil Municipal du départ d'un agent contractuel intervenant à la cantine. Afin d'assurer le bon fonctionnement du service « cantine », il est nécessaire de recruter.

Monsieur LACOLLEY informe du dispositif proposé par Pôle Emploi, qui ouvre des possibilités de C.A.E. de 20h hebdomadaires minimum réservés aux bénéficiaires de l'A.S.S.

(Aide de Solidarité Spécifique) dans les communes en zone de revitalisation rurale. Le contrat est d'une durée de 12 mois. Il peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Pôle Emploi prend en charge 80% du SMIC horaire brut.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur LACOLLEY, soit le recrutement d'une personne dans le cadre d'un PEC CAE, à raison de 24 heures hebdomadaires, contrat d'une durée de 12 mois, renouvelable,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

AUTORISE :

- le Maire a signé tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat,

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

9. Questions diverses

Néant.

Informations

- Exposition sur la reconstruction : Monsieur le Maire informe que, par courrier du 1^{er} juin, la Communauté d'Agglomération propose une exposition pour les 60 ans de la reconstruction. 18 panneaux sont en cours de réalisation. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'accueil de cette exposition en 2022,
- Exposition sur la libération : Madame RIES informe que des panneaux à partir des photographies de Robert CAPA sur la libération ont été préparés par le Pays d'Art et d'Histoire. Les supports sont en préparation afin d'accueillir cette exposition,
- Expo Gilles de Gouberville : Madame RIES informe que, dans le cadre du 500^{ème} anniversaire de la naissance de Gilles de Gouberville, une exposition de panneaux est envisagée sur une dizaine de communes à l'initiative du Comité éponyme, dont Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ces panneaux seront en place très prochainement,
- Base VTT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux membres de la Base VTT ont reçu un agrément en tant qu'éducateur. Le Conseil Municipal apprécie à sa juste valeur cette implication destinée au jeune public. Des remerciements leurs seront adressés autour d'un verre de l'amitié,
- Tour des Prisons : Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'enclenchement de chantier avec l'Architecte s'est déroulée le 22 juin. La tranche dite optionnelle pourra être enclenchée dans la continuité de la tranche ferme.
Monsieur BRIENS informe également que la pose de l'échafaudage permet d'envisager un travail de restauration sur l'ensemble de la courtine. Il serait dommage de ne pas en profiter. Des discussions ont été amorcées en ce sens,
- Monsieur le Maire présente un drapeau de Saint-Sauveur, reprenant les éléments du

blason conçu par Monsieur Yves NEDELEC (ancien conservateur des Archives départementales de la Manche) à partir des armes de la famille D'HARCOURT. Puis il propose de faire réaliser un étendard aux mêmes couleurs, du style de celui de la Normandie placé actuellement sur le donjon. Un avis favorable est donné à cette proposition,

Tour de table

- Monsieur ROUXEL demande où en est l'acquisition de la maison près du Musée ? Monsieur le Maire répond qu'une réponse est attendue de la part de la SPL Tourisme en Cotentin sur son intérêt. Il se déclare pessimiste sur sa teneur.

La prochaine réunion est prévue le 02 septembre 2021 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.